

NOS ÉVÉNEMENTS PASSÉS

Inauguration du «PatientenHouse» au CHL en présence de Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé:

le 01.02.2023 à Strassen



Séance d'information pour l'association TACS (Service Tutelle et Curatelle)

le 02.02.2023 dans nos locaux à Strassen



Conférence et stand d'information au grand public pour la journée et le forum du 3e âge

le 25.03.2023 au Centre Culturel à Wasserbillig



NOS ÉVÉNEMENTS PROGRAMMÉS

Permanences:

Patientenhouse au CHL: le 14.04 et 28.04.2023, de 13h30 à 16h30

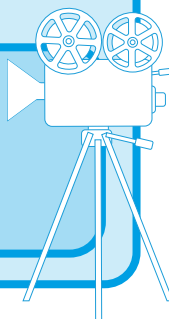


Escher BiBSS: le 17.05.2023 à 13h30



16 mai 2023 à 19h00 : Séance cinéma au Kinoler à Kahler avec le film « Tout s'est bien passé » du réalisateur François Ozon. Événement organisé par la commune de Steinfort avec la participation de Mäi Wëllen, Mäi Wee.

Pour toute information veuillez contacter la commune de Steinfort sur le **+352 39 93 13-1**



**Mäi Wëllen
Mäi Wee**

NEWSletter



INFORMATION, INFORMATION, INFORMATION

LEITARTIKEL

Jean-Jacques SCHONCKERT
Präsident

Im Vorfeld unserer diesjährigen Generalversammlung können wir mit Stolz auf die vergangenen 12 Monate zurückblicken.

Unsere unermüdlichen Informationsinitiativen waren und sind ein voller Erfolg.

Erinnern wir uns daran, dass wir mehrere Kinoabende mit Themenfilmen und anschließenden Debatten in kleineren Kinossälen in verschiedenen Teilen des Landes organisiert haben, jedes Mal mit großem Interesse (unser Dank geht an die Betreiber dieser Stätten, die uns alle verständnis- und liebevoll empfangen haben).

Zudem kamen reine Informationsversammlungen in verschiedenen Institutionen, die auch jedes Mal gut besucht waren.

Zu erwähnen sind auch unsere Informationsstände in zwei großen Einkaufszentren, die regelrecht mit Anfragen überrannt wurden. Der Höhepunkt war jedoch unsere Sensibilisierungskampagne per mehrsprachigem Videoclip, der nicht nur in den großen Kinosälen lief, sondern auch über die sozialen Medien verteilt wurde, dies mit solch

einem Erfolg, dass unsere Telefonzentrale über Wochen und Monate mehr denn je ausgelastet war und unser S.E.A. Team an ihre Leistungsgrenze stieß.

Der Erfolg dieser nimmermüden Informationsstrategie beweist sich jedoch nicht nur durch die o.g. Aufzählungen, sondern findet sich auch konkret in der Anzahl der Sterbehilfe und assistierten Suizidfälle wieder, die sich mehr als verdoppelt haben.

Für einen konkreten Überblick verweisen wir Sie, liebe Leser, auf den diesjährigen Bericht der Nationalen Evaluationskommission, der neben den Zahlen, erneut und wiederholt auf das allgemeine Informationsbedürfnis hinweist.

In diesem Kontext wird uns abermals bewusst, dass die Informationslage hinsichtlich des Rechts auf Sterbehilfe in Luxemburg und die gesetzliche Verankerung dieses Rechts noch nicht in allen Kreisen und Köpfen angekommen ist.

Deshalb setzen wir jetzt und in Zukunft vermehrt auf Information, Information und noch einmal Information!

**CETTE ANNÉE, L'ASSOCIATION
« MÄI WËLLEN, MÄI WEE »
FÊTE SES 35 ANS!**

SOMMAIRE

Leitartikel von J-J Schonckert.....	1
État des lieux en Europe.....	2
Le 7e rapport de la CNCE	3
Les événements	4

État des lieux en Europe

Aujourd'hui en Europe, seuls 5 pays ont passé le cap de la législation de la pratique de l'euthanasie ou de l'assistance au suicide. Un sixième pays pourrait rejoindre la liste d'ici les prochains mois, en effet le Portugal et sa vie politique sont en pleine discussion.

Depuis 14 ans le Luxembourg permet à ses citoyens de faire une demande d'euthanasie si les conditions de la loi sont remplies. À ce jour, le Luxembourg a enregistré 170 euthanasies entre 2009 et 2022 sur son territoire. Lorsque nous mettons ce chiffre en comparaison avec ceux de nos voisins, nous constatons une différence importante avec la Belgique qui enregistre 2966 euthanasies sur l'année 2022. En prenant en compte ces chiffres proportionnellement au nombre d'habitants, la différence reste conséquente ; en un mois la Belgique ressemblait davantage d'euthanasies qu'en une année au Luxembourg. Il n'est pas question de faire une course sur ces chiffres-là, mais il est question de comprendre comment le système belge permet de mieux répondre à une demande de la part de ses citoyens.

Comment expliquer une telle différence ?

Dans un premier temps nous pouvons nous questionner sur l'accès à un médecin favorable à l'euthanasie pour les demandeurs au Luxembourg. En effet, en Belgique certains hôpitaux ont un service de « Consultation sur la fin de vie » géré par un médecin renseigné et favorable à l'euthanasie ou à l'assistance au suicide. De plus, en Belgique comme au Luxembourg le médecin est en droit de refuser la demande pour causes personnelles. Ce qui diffère cependant, c'est qu'en Belgique le médecin doit assurer la continuité du suivi et proposer au patient un relais dans sa demande.

Dans un second temps, la formation des soignants et notamment des médecins n'est pas possible dans son entièreté au Luxembourg à ce jour. En effet, les médecins qui exercent au Luxembourg n'ont pas été formés sur le territoire. Depuis 2020, il existe un Bachelor en médecine au Luxembourg, permettant aux futurs médecins de se familiariser avec les possibilités médicales et légales du Grand-Duché du Luxembourg.

Au même titre que les citoyens, il est important que le personnel soignant connaisse l'existence de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide.

MARCEL Pauline,
Service d'écoute et d'accompagnement MWMW

Sources :

<https://sante.public.lu/fr/publications/r/rapport-euthanasie-2021-2022.html>

<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/euthanasie-chiffres-de-lannee-2022>

<https://www.genethique.org/euthanasie-aux-pays-bas-regardez-ce-pays-et-vous-verrez-peut-etre-la-france-de-2040/>

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2009/03/16/n1/jo>

CNSPFV. Panorama des législations sur l'aide active à mourir dans le monde, Paris : CNSPFV, mai 2022, 230 p.

Quelques chiffres :

4,8% des décès aux Pays-Bas sont dûs à des euthanasies.

2,5% des décès en Belgique sont dûs à des euthanasies.

0,8% des décès au Luxembourg sont dûs à des euthanasies.

LA LÉGISLATION EN EUROPE CONCERNANT L'EUTHANASIE ET L'ASSISTANCE AU SUICIDE



7^e rapport de la Commission Nationale de Contrôle et d'Évaluation

Le 14 mars 2023, le Président de la Commission Nationale de Contrôle et d'Évaluation Jean-Claude Wiwinius et la Vice-Présidente Godelieve Van den Boosche ont remis à la Chambre des députés le 7^e rapport de la CNCE sur l'euthanasie et l'assistance au suicide.

Ce rapport basé sur les années 2021-2022, montre que la pratique de l'euthanasie est en augmentation. En effet durant ces deux années, 58 personnes ont eu recours à l'euthanasie ou à l'assistance au suicide.

Ce qui peut être observé également dans ce rapport est que quatorze ans après le vote de la loi relative à l'euthanasie et à l'assistance au suicide, nous constatons enfin une certaine acceptation de celle-ci de la part de la population luxembourgeoise. En effet en 2019, les résultats d'une étude TNS-Ilres, ont montré qu'il y avait un manque d'information quant à la législation existante auprès de la population et des médecins. Plus spécifiquement, au moment de l'étude, seulement 43% de la population savait que la loi autorisait l'euthanasie au Luxembourg.

De ce rapport, il apparaît également que ces deux dernières années il y a eu en tout 778 dispositions de

Fin de Vie qui ont été enregistrées auprès du Ministère de la Santé, contre 844 entre 2019 et 2020.

On notera que la Commission réitère sa requête formulée dans le rapport précédent, à savoir l'instauration d'une consultation médico-éthique prestée par les médecins ce qui permettrait aux patients de se renseigner sur les différentes possibilités en fin de vie.

« Mäi Wëllen, Mäi Wee » souligne à travers ses propres statistiques que la population s'intéresse de plus en plus à l'euthanasie et à l'assistance au suicide ainsi notre Association est consultée davantage. Nos observations vont dans le même sens que les constats dressés par la CNCE.

Ainsi notre Service d'Écoute et d'Accompagnement (SEA) propose-t-il une écoute attentive, un accompagnement bienveillant ainsi qu'un respect du choix pour une fin de vie en dignité pour toutes personnes qui le souhaitent, tout en fournissant toutes les informations utiles autour de la thématique.

DA SILVA Catarina
Service d'écoute et d'accompagnement MWMW

Veillez trouver le 7^e rapport de la Commission Nationale de Contrôle et d'Évaluation par le lien:
<https://sante.public.lu/fr/publications/r/rapport-euthanasie-2021-2022.html>



Extrait du 7e rapport de la CNCE



Remise du rapport de la CNCE au président de la Chambre des Députés: de g. à d. Jean-Claude Wiwinius (Président de la CNCE), Fernand Etgen (Président de la Chambre des Députés), Mars Di Bartolomeo (Président de la Commission de la Santé) et Godelieve Van den Bossche (Vice-Présidente de la CNCE)